



## #1070 RESPECT – Anderlecht s'équipe en caméras de surveillance

La commune d'Anderlecht s'équipe de **23 nouvelles caméras de surveillance** pour lutter contre les incivilités et les nuisances, à l'initiative de l'Echevin de la Propreté publique Allan Neuzy en collaboration avec le Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas, l'Echevin de la Prévention Alain Kestemont et avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht. Celles-ci s'ajoutent au 8 caméras dont Anderlecht disposait déjà depuis quelques mois. Cette action s'inscrit dans le plan de lutte transversal contre les incivilités présenté il y a peu par le Collège.

Lors de la phase de diagnostic du plan d'action contre les incivilités et nuisances, des "hotspots" visés fréquemment par des dépôts clandestins avaient été identifiés. Ces caméras seront donc placées en priorités dans 35 de ces hotspots dès le mois d'août 2019.

Les caméras acquises ne filment pas en permanence mais se déclenchent uniquement lorsqu'elles repèrent un mouvement suspect. Les images sont alors directement envoyées à un agent communal.

Une fois le contrevenant identifié, le dossier est traité afin de taxer le contrevenant/responsable. L'amende pour un dépôt clandestin est de 300 euros par m<sup>3</sup>.

*"Ces caméras sont un outil précieux pour lutter contre le sentiment d'impunité de certains contrevenants qui viennent déverser leurs déchets dans nos rues. Les habitants sont excédés par cette situation et sont demandeurs de ce type d'outils. Bien sûr, les caméras ne sont pas une baguette magique, la sensibilisation est également nécessaire afin de continuer à signaler ce qui n'est pas permis et expliquer à chacun comment se débarrasser correctement de ses déchets – notamment via les parcs à conteneurs mobiles ou l'enlèvement à domicile de Bruxelles Propreté",* indique Allan Neuzy.